

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015

Le conseil municipal, dûment convoqué le 18 août 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Murielle BARBECOT - Thierry DUSSAUGE - Marie-Jeanne LIATOUT - Patricia ALLOUCHE - Michèle PAEMELAERE - Patrice LAPIERRE - Jean-Marie MANGEOT - Elizabeth MAQUET - Christian MARCUCCILLI - Jacky NOUET - Sylvie PEGOURIE.

Excusés : Georges SILVESTRE (pouvoir à Murielle BARBECOT) - Martial FAILLET (pouvoir à Jean-Marie MANGEOT) - Laurent DUTKIEWICZ (pouvoir à Thierry DUSSAUGE).

Secrétaire de séance : Thierry DUSSAUGE

Le compte rendu du 3 juillet est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire sollicite l'accord de l'assemblée pour rajouter deux points à l'ordre du jour :

- approbation de l'Agenda programmé d'accessibilité
- demande de subvention de l'école

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur le Maire propose d'augmenter le temps de travail de l'agent contractuel sur le poste d'agent d'animation pour assurer la surveillance des enfants pendant le temps de la restauration scolaire pour une durée hebdomadaire de 8h à compter du 7 septembre 2015, ce temps étant annualisé pendant les 36 semaines d'école, soit 6,36 heures hebdomadaires annualisées.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité accepte les propositions de Monsieur le Maire, modifie le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 7 septembre 2015.

Une réunion sera organisée avant la fin de l'année afin d'établir une convention avec l'association du restaurant scolaire afin qu'elle prenne en charge ces coûts supplémentaires de personnel.

DECISION MODIFICATIVES

PRINCIPAL	Article	Op.	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Virement à la section d'investissement	023		- 17 133			
Fournitures de voirie	60633		3 000			
Locations mobilière	6135		500			
Charges locatives de copropriété	614		230			
terrains	61521		10 000			
Autres biens mobiliers	61558		1 000			
Frais d'actes et de contentieux	6227		400			
divers	6228		4 400			
Frais affranchissement	6261		1 500			
Personnel non titulaire	6413		2 000			
Médecine du travail	6475		100			
Redevance d'occupation du domaine	70323			- 6 660		
DSR	74121			6 425		
DNP	74127			1 622		
Autres	74718			4 610		
Revenus des immeubles	752			- 3 000		
Produits exceptionnels	7788			3 000		
Frais liés à la réalisation des documents urbanisme	202				3 000	
Autres agencements	2128	158			10 000	
Installations générales	2135	129			- 4 153	
Réseaux d'assainissement	21532	144			20	
Autre matériel	21578	164			1 140	
Installations, matériel	2315	156			37 385	
Virement de la section de fonctionnement	021					- 17 133
DETR	1321	156				96 525
département	1323	129				6 000
Budget communautaire	1327	156				- 48 000
autres	1328	158				10 000
TOTAL			5 997	5 997	47 392	47 392

Ces décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR L'EXTENSION DU CIMETIERE

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu ce jour de l'indivision JOMARD concernant l'emplacement réservé n° 1 du PLU pour l'extension du cimetière. Les propriétaires attendent une proposition financière de la commune afin de pouvoir se prononcer sur cette acquisition.

L'avis de France Domaines en date du 28 juillet 2015 estime cette parcelle de 1 400 m² à 560 € HT, soit 0,40 €/m² (hors marge de négociation de 10%) plus l'indemnité d'éviction pour l'exploitant à 0,7684 €/m².

Monsieur le Maire indique que la situation actuelle du cimetière où il ne reste que 9 emplacements disponibles pour une moyenne de 5,6 inhumations sur les cinq dernières années n'est plus conforme à la réglementation qui prévoit une réserve cinq fois plus étendue que l'espace nécessaire annuel.

L'assemblée décide de reporter la décision de lancement de la DUP à la prochaine séance du conseil afin d'attendre la réponse des propriétaires et d'avoir l'estimation financière des travaux d'agrandissement du cimetière.

CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE

Monsieur le Maire rappelle la convention médecine préventive avec le Centre de Gestion de l'Ain afin d'assurer la surveillance médicale pour les agents de la collectivité. Une nouvelle convention est proposée à compter du 1^{er} janvier 2016 suite aux modifications de la cotisation, qui s'élèvera à 80 € par agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention de médecine préventive avec le Centre de Gestion de l'Ain.

VALIDATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME

L'Agenda d'Accessibilité Programmé permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public ou ouvert au public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1^{er} janvier 2015. Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 à la Préfecture.

La commune de SAINT MARCEL s'est engagée à rendre accessible l'ensemble des bâtiments et I.O.P communaux.

La commune de SAINT MARCEL a élaboré plusieurs Agendas d'Accessibilité pour se mettre en conformité et ouvrir l'ensemble des locaux à tous.

Ces agendas comportent un descriptif des bâtiments, les travaux, les phasages des travaux et leurs financements.

Les travaux vont se réaliser en 2017 et 2018.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'élaboration des Agendas d'Accessibilité pour mettre en conformité ses locaux.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE

Monsieur le Maire transmet la demande de subvention de l'école pour financer la totalité du coût des séances de piscine pour les cycles I et II, d'un montant de 3 372,60 €.

Il est demandé si d'autres solutions ont été vues, comme par exemple la piscine couverte de Chatillon qui doit ouvrir prochainement. Les élus demandent pourquoi d'autres aides n'ont été sollicitées.

L'assemblée propose de ne pas prendre la totalité des frais en charge et d'accorder la même subvention que cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 2 voix CONTRE et 13 POUR, accorde une subvention de 2 216 €, cette somme sera inscrite au budget 2016.

QUESTIONS DIVERSES

- Les locataires du salon de coiffure ont refait les peintures et tapisseries
- Information sur la possibilité de supprimer les CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants
- Les exploitants de la boulangerie seront reçus pour faire le point
- Un courrier va être adressé à DYNACTE concernant les problèmes d'entretien de leurs bâtiments. Malgré plusieurs rencontres sur place, rien n'a été fait.
- L'édition du « le jour de la nuit » est présentée, l'assemblée décide de ne pas participer à cette opération.
- Avec 1 abstention, l'assemblée décide de soutenir la demande de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat.
- Présentation d'un document programme pour l'aménagement du cœur de village qui servira de base de travail pour aider à établir le programme définitif.
- Le forum des associations se déroulera le samedi 5 septembre à la salle des fêtes.
- Les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées sont terminés à l'exception de la réalisation des enrobés et de diverses réfections.

La séance est levée à 23h15.